

PROCÈS-VERBAL

DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

APPROBATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2022

Société : 4L COM

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

Capital social : 300 euros

Siège social : 259 Chemin Dèmè quartier Sarrault 97232 Le Lamentin

RCS : 918 663 915 R.C.S. Fort-de-france

SIRET : 91866391500018

L'an deux mille vingt-trois,

Le premier Janvier,

L'associé unique de la société 4L COM, Monsieur **Jean Ruddy DESROSIERS**, demeurant à 259 Chemin Dèmè 97232 Le Lamentin

Agissant en sa qualité d'associé unique détenant la totalité des actions composant le capital social de la société,

A pris les décisions suivantes conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'associé unique, après avoir pris connaissance :

- Du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- De l'annexe comptable,

DÉCIDE :

D'APPROUVER sans réserve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître :

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE : 266,06 €

(Détails dans les documents comptables annexés)

Cette première résolution est ADOPTÉE.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'associé unique constate que l'exercice clos le 31 décembre 2022 fait apparaître un BÉNÉFICE de 266,06 euros.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, l'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

ORIGINE DU RÉSULTAT À AFFECTER	MONTANT
Résultat de l'exercice 2022 (bénéfice)	266,06 €
Report à nouveau antérieur	0,00 €
TOTAL À AFFECTER	266,06 €

PROPOSITION D'AFFECTATION	MONTANT
Dotation à la réserve légale (5%)	13,30 €
Report à nouveau	252,76 €
TOTAL AFFECTÉ	266,06 €

NOTE : La réserve légale doit atteindre 10% du capital social, soit 30 euros. Après cette dotation de 13,30 €, la réserve légale s'élèvera à 13,30 €.

Cette deuxième résolution est ADOPTÉE.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Quitus au Président pour sa gestion

L'associé unique donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat durant l'exercice écoulé et le décharge de toute responsabilité au titre de sa gestion pour ledit exercice.

Cette troisième résolution est ADOPTÉE.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Rémunération du Président

L'associé unique constate qu'aucune rémunération n'a été versée au Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Pour l'exercice en cours (2026), l'associé unique décide de ne pas fixer de rémunération maximale pour le Président, celui-ci conservant la possibilité de se rémunérer selon les besoins de la société.

Cette quatrième résolution est ADOPTÉE.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conventions réglementées

L'associé unique prend acte qu'il existe une convention de compte courant d'associé, matérialisée par l'apport en compte courant de 500 euros effectué au cours de l'exercice 2022.

Cette convention est approuvée.

Cette cinquième résolution est ADOPTÉE.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de commerce.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Fait à Fort-de-France, le 1 janvier 2023.

L'associé unique,



Monsieur Jean Ruddy DESROSIERS

Associé unique et Président de 4L COM SASU

MENTIONS LÉGALES

Le présent procès-verbal sera :

- Consigné dans le registre des décisions de l'associé unique
- Déposé au greffe du Tribunal de commerce avec les comptes annuels
- Conservé au siège social de la société

Documents annexés :

- Bilan de l'exercice clos le 31/12/2022
- Compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2022
- Annexe comptable (si applicable)

4L COM SASU

BILAN COMPTABLE AU 31 DÉCE

Exercice du 31/08/2022 au 31/12/202.

ACTIF

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations corporelles

Matériel de bureau et informatique

Total actif immobilisé

ACTIF CIRCULANT

Disponibilités

Banque

Total actif circulant

TOTAL ACTIF

✓ Équilibre du bilan vérifié : Act

MBRE 2022

2 (4 mois)

Montant (€) PASSIF	Montant (€)
CAPITAUX PROPRES	
Capital social	300.00
169.99 Réserve légale	13.30
169.99 Report à nouveau	252.76
<i>Total capitaux propres</i>	<i>566.06</i>
DETTES	
1,394.51 TVA à décaisser	159.90
1,394.51 Compte courant d'associé	500.00
Comptes à régulariser	338.54
1,564.50 <i>Total dettes</i>	<i>998.44</i>
TOTAL PASSIF	1,564.50

if = Passif

4L COM SASU

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice du 31/08/2022 au 31/12/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Montant (€)
Ventes de services	1,075.82
TOTAL PRODUITS	1,075.82

CHARGES D'EXPLOITATION	Montant (€)
Restaurants et repas d'affaires	430.92
Carburant	141.32
Véhicule et déplacements	94.37
Services bancaires	42.40
Internet, téléphone et frais postaux	34.16
Formations professionnelles	30.60
Électricité et énergie	20.00
Fournitures administratives	15.99
TOTAL CHARGES	809.76

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	266.06
-----------------------------------	---------------

Taux de marge nette : **24.73%**

4L COM SASU

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2022

ORIGINE DU RÉSULTAT À AFFECTER	Montant (€)
Résultat de l'exercice 2022 (bénéfice)	266.06
Report à nouveau antérieur	0.00
TOTAL À AFFECTER	266.06

PROPOSITION D'AFFECTATION	Montant (€)
Dotation à la réserve légale (5%)	13.30
Report à nouveau	252.76
Distribution de dividendes	0.00
TOTAL AFFECTÉ	266.06

NOTE IMPORTANTE :

La réserve légale doit atteindre 10% du capital social, soit 30,00 €.

Après cette dotation de 13.30 €, la réserve légale s'élèvera à 13.30 €.

Il faudra encore doter 16.70 € lors des prochains exercices bénéficiaires.